

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Ville-Marie**



Assemblée du 4 novembre 2003

Séance(s) tenue(s) le(s) 4 novembre 2003

Numéro de la résolution CA03 240873

Attendu la résolution CA03 240805 concernant les objectifs de développement résidentiel dans l'arrondissement;

Attendu qu'à sa prochaine séance, le conseil étudiera, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment sur un emplacement au nord-ouest de l'intersection du boulevard De Maisonneuve et de la rue Drummond :

Il est proposé par le conseiller Robert Laramée
appuyé par la conseillère Louise O'Sullivan

De transmettre au conseil de Ville, pour adoption, le projet de règlement modifiant le plan directeur de l'arrondissement de Ville-Marie du Plan d'urbanisme (CO92 03386), afin de créer un secteur de hauteur de 120 m, ainsi qu'un secteur de densité de 12 sur les lots 1 338 855 et 1 338 856.

Adoptée à l'unanimité

1031203254
R40.32 (4)
hhl

Susan MCKERCHER

Secrétaire du conseil d'arrondissement